

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé par les valeurs phares que constituent la transparence et la loyauté. Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.

1 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

L'essentiel de l'activité du Groupe consiste en la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et les services énergétiques.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

Au 31 décembre 2017, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de quatre domaines opérationnels, à savoir l'Unité d'affaires Réseaux, l'Unité d'affaires Energie, Romande Energie Commerce et Romande Energie Services, ainsi que de quatre domaines fonctionnels, à savoir le Département Finances, le Département Ressources humaines et le Secrétariat général dont dépend le Service Communication institutionnelle. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

code ISIN CH 0025607331. Elle a été fondée en 1901 sous la raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1'217 millions au 31.12.2017. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Romande Energie Holding SA est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2017 figure [dans la note 36 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 93](#) du présent document.

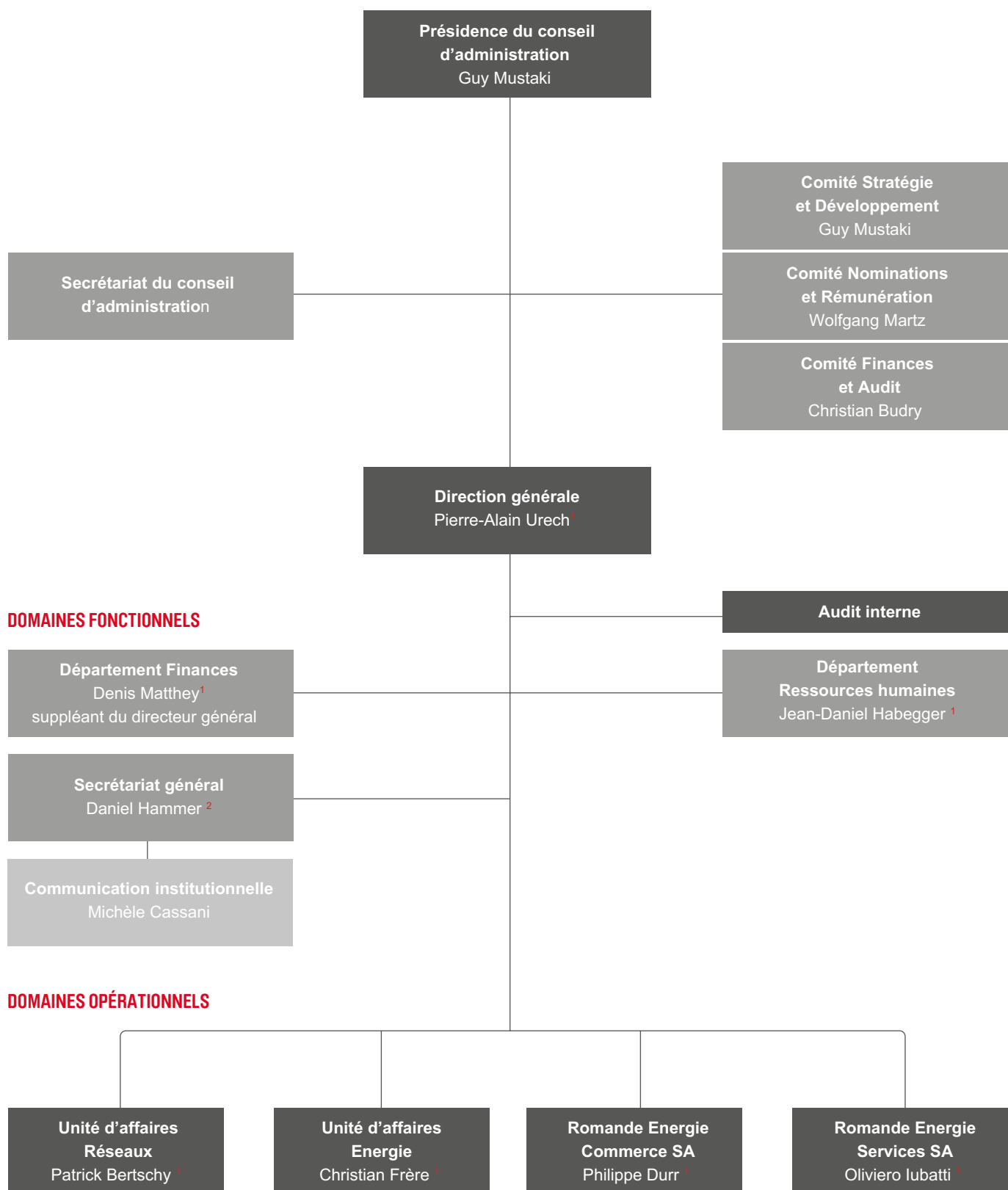
1.1.2-1.1.3 Structure juridique du Groupe Romande Energie

Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faîtière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 2.560.733 et le

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 1^{er} septembre 2014 concernant les informations relatives à la « Corporate Governance » de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2014). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations [\(ci-après, p. 39\)](#). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2017.

Organigramme opérationnel du Groupe

Etat au 31 décembre 2017

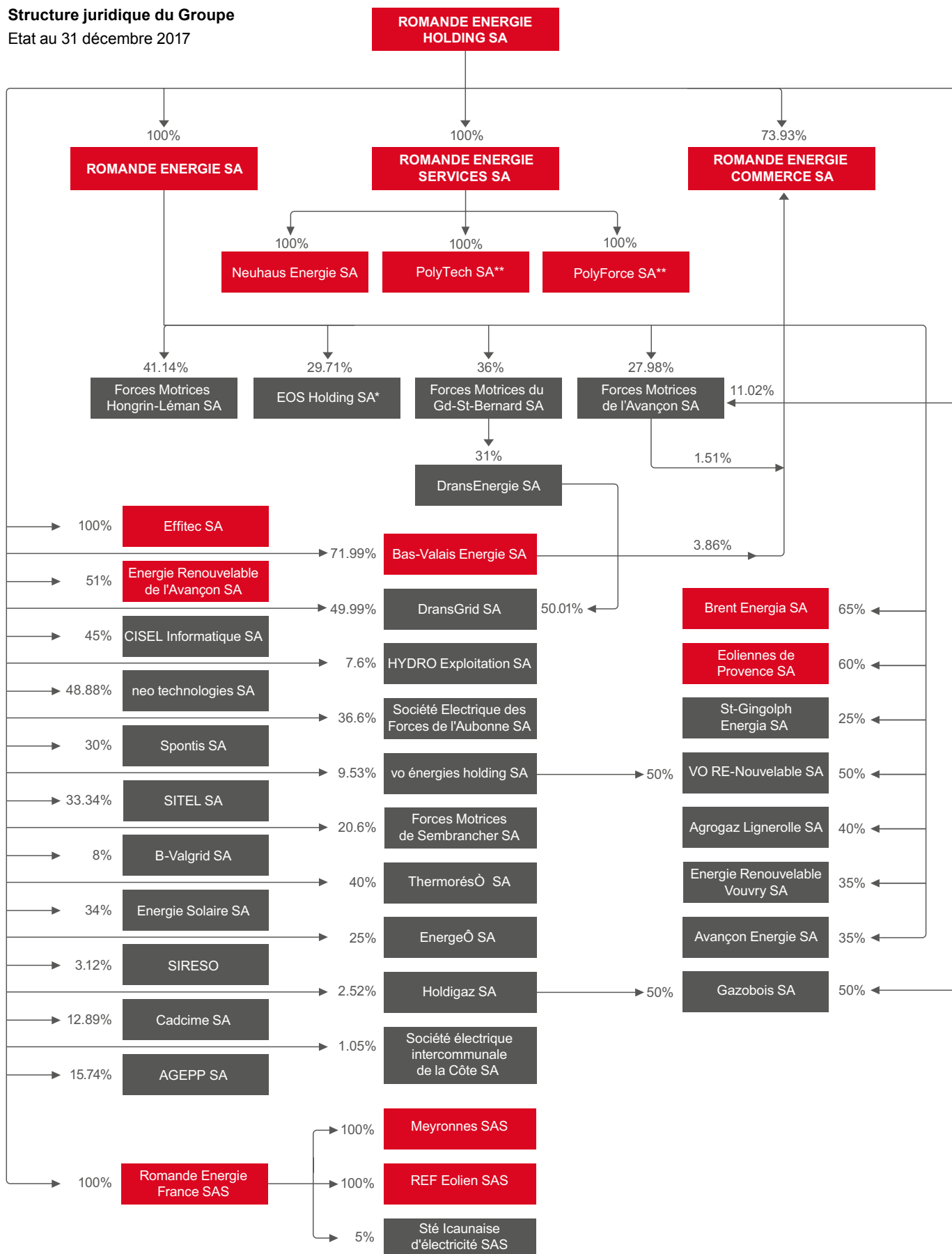


¹ Membre de la direction générale

² Membre de la direction générale élargie

Structure juridique du Groupe

Etat au 31 décembre 2017



* EOS Holding SA détient une participation de 31.44% à Alpiq Holding SA

** Effectif au 1^{er} janvier 2018

 Participation supérieure à 50%

 Participation inférieure ou égale à 50%

ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

Société faîtière du Groupe Romande Energie, dont les titres sont cotés à la Bourse SIX Swiss Exchange, à Zurich. Détention de participations, d'immeubles et de droits de la propriété immatérielle

ROMANDE ENERGIE SA

Société opérationnelle du Groupe. Production hydraulique conventionnelle d'électricité, détention et gestion de réseaux de distribution, gestion de portefeuilles d'énergie et fourniture de services aux sociétés du Groupe

ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Société de partenaires. Commercialisation d'électricité, gestion de la clientèle des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) partenaires, fourniture des prestations de marketing et de vente aux sociétés du Groupe

ROMANDE ENERGIE SERVICES SA

Etude et réalisation d'installations de pompe à chaleur, solaire thermique, solaire photovoltaïque, chauffage à distance, ventilation, climatisation, domotique, télécoms, IT, illumination et éclairage public, ainsi que commercialisation d'énergie

NEUHAUS ENERGIE SA

Installation de chauffage, ventilation, climatisation, tôlerie industrielle, sanitaire et gaz

POLYFORCE SA

Chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire et domaine du froid sur le canton de Fribourg

POLYTECH SA

Exploitation d'un bureau d'études, conseil et planification pour l'énergie et la technique du bâtiment

EOS HOLDING SA

Gestion de la participation à Alpiq. Détention de participations à des sociétés actives en France et en Allemagne dans la production éolienne et solaire

FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA

Détention de l'aménagement de pompage-turbinage d'Hongrin-Veytaux

SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES DU GRAND-ST-BERNARD SA

Détention de l'aménagement hydroélectrique du lac des Toules-Pallazuit (VS)

DRANSENERGIE SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques et de réseaux de distribution. Prestations de services pour les tiers

BAS-VALAIS ENERGIE SA

Société issue de la fusion en juin 2012 de la Société Electrique du Bas-Valais SA et de la Société électrique de Champéry – Val-d'Illiez SA. Détention de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique du lac Tanay-Vouvry

FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON SA

Détention et gestion de réseaux de distribution, détention et exploitation des aménagements hydroélectriques La Peuffeyre-Sublin et Benjamin, multimédia

EFFITEC SA

Contrôle des installations électriques intérieures

ENERGIE RENOUVELABLE DE L'AVANÇON SA

Construction et exploitation de la Centrale hydroélectrique de Bex, située au lieu-dit « Le Glarey » (turbinage de l'eau de l'Avançon) ainsi que le développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable

THERMORÉSÔ SA

Commercialisation en gros et au détail en Suisse et à l'étranger d'énergie thermique et d'autres fluides (gaz et autres énergies, télécommunication, etc.) provenant de sources renouvelables, en particulier de sites d'énergie géothermique; la commercialisation de toutes prestations de services dans les domaines considérés comme renouvelables

HYDRO EXPLOITATION SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques

CISEL INFORMATIQUE SA

Société informatique commune à Romande Energie, Groupe E et Alpiq

NEO TECHNOLOGIES SA

Société informatique commune à Romande Energie, Ville de Lausanne et Commune de Lutry

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique sur l'Aubonne, commercialisation d'énergie électrique, installations électriques intérieures et multimédia

VO ÉNERGIES HOLDING SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et d'aménagements hydroélectriques sur la Jougne et l'Orbe, commercialisation d'énergie électrique, réseau de distribution de gaz naturel, installations électriques intérieures et multimédia

SPONTIS SA

Société commune à Romande Energie, BKW, Groupe E et Ville de Lausanne. Standardisation, supply chain et gestion de la logistique pour ses partenaires

SITEL SA

Société contrôlée par upc cablecom Sàrl. Détention de téléseaux et multimédia

DRANSGRID SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution dans la région des Dranses

FORCES MOTRICES DE SEMBRANCHER SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique sur la Dranse

B-VALGRID SA

Détention et exploitation du réseau de distribution de haute tension du Bas-Valais

HOLDIGAZ SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution de gaz naturel, techniques du bâtiment et services énergétiques

ENERGIE SOLAIRE SA

Solutions solaires thermiques

ENERGEÛ SA

Société de partenaires. Développement du projet de géothermie profonde à Vinzel

SIRESO SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE SUISSE OCCIDENTALE SA

Détention, administration et participations dans des entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie et de l'électricité, permettant ainsi la représentation (directe ou indirecte) d'intérêts (majoritairement publics) de la Suisse occidentale (soit des cantons et des communes de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et du Jura) au sein d'entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie et de l'électricité

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE INTERCOMMUNALE DE LA CÔTE SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution, commercialisation d'énergie électrique et de chaleur, installations intérieures et multimédia

CADCIME SA

Détention et exploitation d'un réseau de chauffage à distance

AGEPP SA

Développement de projets de forage géothermique, en particulier dans la région de Lavey; exploitation de ressources géothermales, notamment par l'alimentation des Bains de Lavey, par la production d'électricité et la fourniture de chaleur à divers clients

BRENT ENERGIA SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique à Brent

EOLIENNES DE PROVENCE SA

Partenariat avec la Ville de Zurich (ewz). Développement d'un projet de parc éolien à Provence

ST-GINGOLPH ENERGIA SA

Exploitation de la force hydraulique du réseau d'eau potable de St-Gingolph

GAZBOIS SA

Joint-venture avec Holdigaz SA. Développement de projets de méthanisation

VO RE-NOUVELABLE SA

Joint-venture avec vo énergies holding SA. Détention et développement d'ouvrages de production à partir de nouvelles énergies renouvelables

AGROGAZ LIGNEROLLE SA

Détention d'une centrale de production électrique à partir de biomasse humide

ENERGIE RENOUVELABLE VOUVRY SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique du Fossau

AVANÇON ENERGIE SA

Construction et exploitation de la centrale hydroélectrique de Vionnaz (turbinage de l'eau du torrent de l'Avançon)

ROMANDE ENERGIE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et acquisition de participations dans des sociétés de production électrique renouvelable en France

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE MEYRONNES SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention d'un aménagement hydroélectrique sur l'Ubaye, Alpes-de-Haute-Provence

REF EOLIEN SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de parcs éoliens à Ploudalmézeau, Finistère et Pluzunet, Côtes d'Armor

SOCIÉTÉ ICAUNAISE D'ÉLECTRICITÉ SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de six aménagements hydroélectriques en Bourgogne, dans les Ardennes et dans le Midi.

ALPIQ HOLDING SA

Société née en 2008 du rapprochement d'Atel et EOS, ainsi que des actifs suisses d'EDF. Production électrique en Suisse et à l'étranger, trading et commercialisation d'énergie, services énergétiques

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2017, les actionnaires importants suivants étaient inscrits au registre des actions de Romande Energie Holding SA :

au 31 décembre 2017		
Etat de Vaud *	440 047 actions*	38.60 %
Communes vaudoises et SIE SA*	184 897 actions*	16.22 %
Banque Cantonale Vaudoise **, Lausanne	34 731 actions **	3.05 %
Romande Energie Holding SA, Morges	108 740 actions	9.54 %
Groupe E SA, Fribourg	69 230 actions	6.07 %
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	41 019 actions	3.60 %
Holdigaz SA, Vevey	28 772 actions	2.52 %
Solde négociable en bourse	232 564 actions	20.40 %
Total	1 140 000 actions	100 %

* Liés par une convention portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 9'900 actions liées par la convention portant sur des droits de préemption réciproques

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page Internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante :

<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Toutefois, Romande Energie Holding SA détient 2.52% du capital de Holdigaz SA, laquelle détient 2.52% du capital de Romande Energie Holding SA. Il sied en outre de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS Holding SA, laquelle détient 31.44% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du conseil d'administration d'EOS Holding SA. Monsieur Wolfgang Martz, vice-président du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA est membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA. Monsieur Jean-Yves Pidoux, membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est également membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA, en qualité de délégué de la Ville de Lausanne. Enfin, M. Christian Budry est membre du conseil d'administration d'EOS Holding SA.

2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions, divisé en 1 140 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.– chacune. Il existe un capital autorisé de CHF 10.125 millions. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel.

2.2 Capital autorisé

Le conseil d'administration dispose d'un capital autorisé de CHF 10.125 millions, divisé en 405 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.– chacune, qui a été renouvelé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2016. Sa durée est limitée au 24 mai 2018. Aux termes de l'art. 5 al. 2 des statuts, les conditions et modalités de souscription de ce capital autorisé sont les suivantes : « Le conseil d'administration décide du prix et du mode de libération (libération en espèces, par compensation, par apport en nature ou par reprise de biens). Le conseil d'administration peut exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires et l'attribuer à des tiers lorsque les nouvelles actions sont utilisées pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou de nouveaux projets d'investissement dans le domaine électrique ou dans des secteurs connexes ou pour financer de telles transactions, ou enfin pour la participation des collaborateurs. »

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4-2.5 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Il n'y a pas de restriction à la transmissibilité des actions. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. La répartition du bénéfice net par l'assemblée générale est libre, sous réserve de l'art. 24 des statuts, lequel dispose, en reprenant partiellement l'art. 671 du Code des obligations, que :

« ¹ Cinq pour cent du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions.

² Sont aussi affectés à cette réserve, même lorsqu'elle atteint la limite légale :

1. après paiement des frais d'émission, le produit de l'émission des actions qui dépasse la valeur nominale tant qu'il n'est pas affecté à des amortissements ou à des buts de prévoyance ;
2. le solde des versements opérés sur des actions annulées, diminué de la perte qui aurait été subie sur les actions émises en leur lieu et place. »

Comme Romande Energie Holding SA est une société holding, l'al. 2, ch. 3, et l'al. 3 de l'art. 671 du Code des obligations ne lui sont pas applicables.

2.6.1 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

Les règles applicables en la matière sont les suivantes :

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives ;
- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite ;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote ;
- les autorisations générales d'inscription sont acceptées ;
- la société n'imprime pas de demandes d'inscription ;
- la société n'imprime plus de certificats physiques ;
- nommée SIS (NS) : sans inscription au Registre des actions ;
- AREG-data compatible (transmission électronique).

Les statuts ont été adaptés aux exigences de la loi fédérale sur les titres intermédiaires qui est entrée en vigueur au début 2010.

2.6.2-2.6.4 Dérogations durant l'exercice, admissibilité des inscriptions de « Nominees », procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions peuvent être abolis

Il n'y a pas de disposition statutaire spécifique sur ces points.

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options.

Variation des fonds propres		Capital- actions	Réserve générale	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserve pour actions propres	Propres parts de capital	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
<i>En milliers de CHF</i>									
Solde au 1^{er} janvier 2015		28 500	5 859			99 124		775 424	908 907
Bénéfice net								70 159	70 159
Dividende payé								-30 797	-30 797
Mouvements sur actions propres et divers					5 011	-5 011	-94 113	-	-94 113
Réaffectation des réserves			-5 859	5 859	908 900	-94 113		-814 786	1
Solde au 31 décembre 2015		28 500	-	5 859	913 911	-	-94 113	-	854 157
Bénéfice net					74 410				74 410
Dividende payé					-34 032				-34 032
Solde au 31 décembre 2016		28 500	-	5 859	954 289	-	-94 113	-	894 535
Bénéfice net					69 125				69 125
Dividende payé					-37 125				-37 125
Solde au 31 décembre 2017		28 500	-	5 859	986 289	-	-94 113	-	926 535

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière et exerce la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation, il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de onze membres.

Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande

Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une desdites sociétés.

Nom	Année de naissance	Depuis	Terme du mandat	Tâches au CA	Tâches dans les comités
Guy Mustaki *	1960	2005	2018	Président	Président Stratégie et Développement
Wolfgang Martz **	1954	2003	2018	Vice-président	Président Nominations et Rémunération
Laurent Balsiger *	1970	2013	2018	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
Anne Bobillier **	1965	2016	2018	Administratrice	Membre Stratégie et Développement
Christian Budry **	1957	2003	2018	Administrateur	Président Finances et Audit
Paola Ghillani *	1963	2009	2018	Administratrice	Membre Finances et Audit
Bernard Grobéty **	1950	2002	2018	Administrateur	Membre Finances et Audit
Elina Leimgruber *	1968	2017	2018	Administratrice	Membre Nominations et Rémunération
Jean-Jacques Miauton **	1951	1997	2018	Administrateur	Membre Stratégie et Développement
Jean-Yves Pidoux *	1956	2007	2018	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
Alphonse-Marie Veuthey *	1965	2011	2018	Administrateur	Membre Finances et Audit
Démission en 2017					
Laurent Ballif *	1951	2007	2017	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts)

Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

** Administrateur élu par l'assemblée générale



GUY MUSTAKI *

PRÉSIDENT

Docteur en droit de l'Université de Lausanne, brevet d'avocat
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1991, avocat au barreau et professeur à l'Université de Lausanne (droit de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration d'EOS Holding SA, à Lausanne
- Vice-président de de Rahm SA, à Lausanne
- Membre du conseil d'administration d'Yteqam SA, à Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), à Chavannes-près-Renens
- Membre du conseil de la Fondation Théodora, à Lonay
- Membre du conseil de la Fondation Chassot et Guex pour l'éthique médicale, à Lausanne

Autres activités :

- Président du Comité de pilotage du projet de nouveau palier hydroélectrique sur le Rhône, à Bex-Massongex



WOLFGANG MARTZ

VICE-PRÉSIDENT

Diplôme d'ingénieur agronome de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1977-1981, premier emploi dans l'aide au développement en Afrique
- 1981-1985, spécialiste en approvisionnement laitier au sein du groupe Nestlé, dans les Services Agricoles Nestec
- 1985-1989, partenaire dans une société internationale de consultance en gestion et développement rural
- 1990-2005, directeur général du groupe Minoteries

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, à Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'EOS Holding SA
- Président du conseil d'administration de SOCIM Société Coopérative Immobilière Montreux, à Montreux
- Membre des conseils d'administration de Schenk Holding SA et Schenk SA, à Rolle



LAURENT BALSIGER *

Diplôme d'ingénieur en génie rural de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, certificat en administration publique de l'Institut de hautes études en administration publique, à Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1994-2000, ingénieur en environnement au sein d'ESA Consultores (Honduras), Sulzer Chemtech et CSD Ingénieurs Conseils SA
- 2001-2013, chef des services de la Direction des travaux et des Services industriels de la Ville de Pully
- Dès le 1^{er} juin 2013, directeur de l'énergie du canton de Vaud

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA, à Granges-Paccot
- Membre des conseils d'administration de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, à Aubonne, et des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de la Fondation Morija, à Yverdon

Autres activités

- Conseiller communal à Epalinges



CHRISTIAN BUDRY

Licence en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, diplôme fédéral d'expert-comptable
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1983-2001, auditeur chez Ernst & Young SA, puis partner responsable de l'audit pour la Romandie et responsable pour la Suisse du marché « Manufacturing, Technology & Energy »
- 2001-2011, directeur des finances et membre du comité de direction de Bobst Group, à Prilly

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'EOS Holding SA, à Lausanne
- Président des conseils d'administration de CFO Solutions SA, à Lausanne, de Groux arts graphiques SA, au Mont-sur-Lausanne, de TrustStone SA, à Nyon, et de Techdata, à Berne
- Membre des conseils d'administration de Giovanna Holding SA, à Montreux, de Pian Holding Sàrl, à Bourg-en-Lavaux, et du groupe formé des sociétés Chanadela SA et Cadris SA, à Boncourt



ANNE BOBILLIER

Licence en sciences informatiques de l'Université de Genève et diplôme du Centre romand de promotion du management
Nationalité suisse et française

Parcours professionnel

- 1988-2001, divers postes de direction chez IBM
- 2001-2002, directrice générale chez Ascom Autelca AG
- Dès 2002, directrice de Bechtle Steffen Suisse SA, à Genève

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Skyguide, à Genève, et de SkySoft-ATM, à Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse)

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à Lausanne
- Président du conseil de la Fondation Novandi, à Boncourt
- Membre du conseil de Greenbrix Fondation de placement, à Genève

Autres activités

- Conseiller communal à Oron



PAOLA GHILLANI *

Diplôme en pharmacie de l'Université de Lausanne, diplôme IMD en International General Management for Executive, diplôme IMD en International Program for Board Management
Nationalité suisse et italienne

Parcours professionnel

- Début de carrière chez Ciba / Novartis, puis auprès de multinationales
- 1999, CEO de la Fondation Max Havelaar
- Membre du conseil d'administration de FLO International (Fair Trade Labelling Organisations), présidence de 2001 à 2005
- 2005, crée sa propre entreprise Paola Ghillani & Friends SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, à Zurich, de TwentyGreen Holding AG, à Root, de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, à Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à Genève
- Membre du conseil de la Fondation des Chênes, à Vandœuvres, et du conseil de la Fondation Aquatis, à Lausanne
- Membre de comités d'experts de fonds de placement durables



BERNARD GROBÉTY

Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1972-2009, directeur général adjoint, secteur finances, du groupe Vaudoise Assurances
- Depuis 2009, administrateur de sociétés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Parking des Hôpitaux SA, à Lausanne
- Président de Loginco, coopérative du logement pour l'industrie et le commerce, à Lausanne
- Vice-président de Coopérative romande de cautionnement PME, à Pully, et d'Hotela Assurances SA, à Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre des conseils de la Fondation La Source, à Lausanne



ELINA LEIMGRUBER *

CFC d'employée de commerce, diverses formations et certification en Management
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière à Genève dans l'hôtellerie, puis dans la gestion de fortune
- 1995-2001, au Comité International de la Croix-Rouge, cheffe adjointe de la zone Afrique dans le département de l'administration et des finances à Genève
- 2001-2002, responsable opérationnelle des « Events » pour Expo.02, à Neuchâtel
- 2003, coordinatrice du projet au WEMF, World Electronic Media Forum, à Genève
- 2004-2008, directrice de Genève roule, à Genève
- 2009-2011, responsable de l'accueil et des événements au Musée de l'Alimentation, à Vevey
- 07.2011-06.2016, conseillère municipale à la Commune de Vevey
- Dès juillet 2016, syndique de la Ville de Vevey

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Vice-présidente de VMCV SA, à Clarens
- Membre du conseil d'administration de MVR SA, à Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Présidente du conseil de la Fondation Vevey, ville d'images
- Membre des conseils de la Fondation des Arts de spectacles et de la Fondation des Eglantines, à Vevey, ainsi que de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchegoyen, à Montreux



JEAN-JACQUES MIAUTON

Formation commerciale, avec une spécialisation dans les aciéries en Italie
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Jusqu'en 2008, directeur général des groupes Miauton et CRH Gétaz Holding (anciennement Gétaz Romang, à Vevey)
- Depuis 2008, administrateur et directeur général de Swiss Madeness Solutions Group SA, à La Chaux-de-Fonds, et d'A+M Miauton Concept SA, à Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, de Madeness Solutions Group SA, à La Chaux-de-Fonds, CDM Hôtels et Restaurants SA, à Lausanne, de Maison Planzer Transports SA, à Satigny, de Giovanna Holding SA, à Chailly, de Patrimoine Gérance SA, à Neuchâtel, et de Covedis SA, à Lausanne



JEAN-YVES PIDOUX *

Docteur en sociologie et anthropologie de l'Université de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Professeur associé à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne
- 2002-2016, député au Grand Conseil vaudois
- Depuis 2006, conseiller municipal de la Ville de Lausanne et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, à Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA, à Lausanne, des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de Gaznat SA, à Vevey, d'Epora SA, à Lausanne, Vaud-Fribourg TV SA, à Lausanne, de Boisy TV SA, à Lausanne, Mediaprofil SA, à Vevey, de Cadouet SA, à Prilly, des Forces motrices de l'Aboyeu SA, à Collonges, de Petrosvibri SA, à Vevey, de SI-REN SA, à Lausanne, de LFO SA, à Lausanne, de AGEPP SA, à Lavey-Morcles, et des Transports Publics de la Région Lausannoise SA, à Renens

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Administrateur de l'Etablissement cantonal d'assurance, à Pully, et membre des conseils de la Fondation pour l'art dramatique et de l'Orchestre de chambre de Lausanne



ALPHONSE-MARIE VEUTHEY *

Licence en droit de l'Université de Fribourg, brevets d'avocat et de notaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Dès 1994, avocat au barreau
- Dès 1995, notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry
- Vice-président de Chablais-Région, à Aigle
- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Santé Rennaz SA, à Rennaz
- Membre du Comité de l'Hôpital Riviera-Chablais, à Rennaz

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre de la Fondation André Manzini, à Aigle, et de la Fondation de Soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, à Rennaz

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

Dès le 1^{er} juin 2017

DANIEL HAMMER

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (hors conseil)

Licence en droit, diplôme de directeur de communication (SAWI), a suivi une formation en négociation à la Harvard Law School, Certificate of Advanced Studies HES-SO & BFH in Public Affairs & Lobbying
Nationalité suisse

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry

Autres activités:

- Conseiller communal à Pully

REMERCIEMENTS

Le conseil d'administration remercie Monsieur **Laurent Ballif**, qui a pris sa retraite, après avoir participé aux travaux du conseil d'administration depuis 2007. Il a rendu d'éminents services à notre société en lui faisant profiter sans restriction de ses compétences, il a aussi été un collègue très disponible et impliqué. Madame **Elina Leimgruber** lui a succédé au sein du conseil.

Nos vifs remerciements vont également à Monsieur **Pierre Oberson**, qui a quitté ses fonctions de secrétaire général le 31 janvier 2017, ainsi qu'à Madame **Valentine Maire** qui a assuré l'intérim de secrétaire générale du 1^{er} février au 31 mai 2017.

3.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb)

En vertu de l'article 22a, al. 1 et 3 des statuts, les membres du conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger:

1. cinq mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727 al. 1 ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, six des onze membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les cinq autres membres du conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

3.5 Organisation interne

En général

Le conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins cinq fois par année. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour des séances d'une durée approximative de quatre heures et une fois à l'occasion d'un séminaire d'une journée et demie. Le suivi des affaires, l'examen de l'évolution des conditions-cadres, la réflexion stratégique, l'étude des possibilités de production et d'approvisionnement complémentaires aux possibilités actuelles du Groupe, la conclusion de partenariats stratégiques, la gestion de l'énergie et le développement de nouvelles activités ont été au centre du travail du conseil d'administration. Le conseil a en outre conduit une réflexion approfondie sur la gestion des conflits d'intérêts.

Les membres du conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les comités n'ont pas de compétence décisionnelle (cf. cependant les exceptions ci-après sous comité Nominations et Rémunération et sous compétence décisionnelle particulière). Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au conseil. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Comité Stratégie et Développement

Le comité est constitué du président du conseil, ainsi que de deux membres. Il se réunit normalement quatre à six fois par an (huit fois en 2017). Il est présidé par le président du conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de



préavis, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques ;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques ;
- développement d'entreprise ;
- rapprochements et partenariats stratégiques ;
- acquisitions stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'Etat et les communes ;
- tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2017, le comité Stratégie et Développement a continué d'étudier diverses possibilités d'approvisionnement en énergie électrique, dont l'appel d'offres lancé par Alpiq dans le domaine de la production hydraulique suisse. Le suivi de la stratégie du Groupe 2011-2020, et des participations stratégiques, les alliances et rapprochements avec d'autres partenaires stratégiques ont à nouveau constitué des points importants de ses réflexions, de même que les investissements dans la production à partir d'énergies renouvelables et le développement de nouvelles activités, dont les chauffages à distance, la production de biogaz, les services énergétiques et l'autoconsommation de production photovoltaïque. Le comité a en outre réexaminé la stratégie de développement de la production éolienne.

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement quatre à six fois par an (six fois en 2017). La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel ;
- budget et plan financier à moyen terme ;
- élection et révocation de l'organe de révision ;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels ;
- questions fiscales fondamentales ;
- avis au juge en cas de surendettement ;
- système de contrôle interne ;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique ;
- règlement d'organisation ;
- compliance ;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (not. publicité événementielle et transactions du management) ;
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale ;
- rapports d'audit interne ;
- tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier ;
2. clarification des divergences d'opinion entre le comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers ;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le règlement d'organisation et son Annexe 3.

En 2017, le Comité Finances et Audit a notamment examiné le financement d'actifs à l'étranger, le risque de contrepartie en matière d'acquisition d'énergie, l'opportunité d'acquisitions de sociétés et le rythme d'amortissement du parc hydraulique.

Comité Nominations et Rémunération

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement trois à six fois par an (quatre fois en 2017). La durée moyenne des séances est de deux heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leur président, du secrétaire du conseil d'administration, des représentants du Groupe au sein des conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS Holding SA, ainsi que du candidat proposé par EOS Holding SA au sein du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la direction générale ;
- concept de rémunération des membres du conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la direction générale et des collaborateurs ;
- proposition au conseil d'administration, à l'intention de l'assemblée générale, du montant global de la rémunération maximale du conseil d'administration et de la direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.

En outre, le comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux et sous réserve de la détermination par le conseil d'administration des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Compétence décisionnelle particulière

Il convient de mentionner une compétence décisionnelle particulière. Pour que le Groupe soit en mesure de saisir rapidement une opportunité qui se présenterait, les présidents des trois comités se voient déléguer la compétence de décider les acquisitions et prises de participations stratégiques, pour autant notamment que l'investissement à consentir ne soit pas supérieur à CHF 10 millions. Ces opérations ne peuvent pas porter sur plus de CHF 30 millions par année civile. Cette compétence décisionnelle spéciale n'a pas été utilisée en 2017.

3.6 Répartition des compétences entre le conseil d'administration et la direction générale

Le conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le directeur général préside le comité de direction qui regroupe, outre les directeurs, le secrétaire général (qui est également secrétaire du conseil d'administration).

Le président du conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis sur les bouclements consolidés du Groupe et sur les comptes individuels de ses filiales. Deux fois par an, les bouclements sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Deux fois par an également, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la direction générale à l'intention du conseil d'administration. Toujours deux fois par an, le conseil d'administration est nanti d'un suivi des projets stratégiques.

La direction générale présente ses plans d'actions au conseil d'administration. Ces documents fournissent au conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe : chiffre d'affaires, marges par segment de clientèle, trésorerie, investissements corporels, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne, en complément à celle de la gestion des risques. L'auditeur interne rapporte en toute indépendance au comité Finances et Audit du conseil d'administration. Une charte d'audit interne est strictement appliquée. Elle s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par le « Institute of Internal Auditors » et en reprend les formulations principales : « L'audit aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. » Les audits internes sont régulièrement conduits avec des experts externes (autres que l'organe de révision).

Le conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président et au vice-président du conseil d'administration.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la [page 13](#) du présent rapport, où le processus détaillé est décrit, et à la [page 62](#) des états financiers ([note 5](#)).

Le comité de direction se compose des membres de la direction générale et des membres de la direction générale élargie. Il se réunit en principe tous les quinze jours, à l'occasion de séances d'une demi-journée ou d'une journée. Il tient en outre annuellement quatre ou cinq jours de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

La direction générale, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, est formée des personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de Naissance	Membre depuis
Pierre-Alain Urech	Directeur général	Suisse	1955	2004
Denis Matthey	Directeur Finances Suppléant du directeur général	Suisse	1958	2004
Patrick Bertschy	Directeur Réseaux	Suisse	1968	2014
Philippe Durr	Directeur Romande Energie Commerce SA	Suisse	1964	2013
Christian Frère	Directeur Energie	Suisse	1959	2012
Oliviero Iubatti	Directeur Romande Energie Services SA	Suisse	1972	2016
Jean-Daniel Habegger	Directeur Ressources humaines	Suisse	1965	2011

Les membres de la direction générale élargie, qui ont une compétence de proposition, sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de Naissance	Membre depuis
Daniel Hammer	Secrétaire général	Suisse	1970	2017

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel. Le parcours professionnel et les mandats des membres du comité de direction sont présentés de la [page 30](#) à la [page 33](#)

4.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 et 3 des statuts, les membres de la direction générale peuvent, avec l'accord du conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. deux mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.



PIERRE-ALAIN URECH

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, diplôme post-grade à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière aux CFF : fonctions de direction et de management à divers niveaux de cette entreprise
- Chef du projet Rail 2000
- Directeur du 1^{er} arrondissement à Lausanne
- 1995, directeur général, chef de la division de l'infrastructure
- 1999, vice-président de la direction d'entreprise CFF SA, chef de la division de l'infrastructure
- Dès le 1^{er} juillet 2004, directeur général du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de la Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, à Bourg-St-Pierre, des Forces Motrices de l'Avançon SA, à Bex, de DransEnergie SA, à Orsières, ainsi que de Romande Energie Commerce SA et de Romande Energie Services SA, à Morges
- Membre des conseils d'administration de CFF SA, à Berne, et de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA, à Villars-sur-Ollon

Autres activités

- Membre du comité de regioGrid (association des distributeurs d'électricité cantonaux et régionaux) et de la Commission de l'énergie de l'Etat de Vaud



DENIS MATTHEY

DIRECTEUR FINANCES, SUPPLÉANT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Licencié HEC de l'Université de Lausanne,
diplôme fédéral d'expert-comptable
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1981-1987, début de carrière au sein des cabinets d'audit internationaux PWC Zurich et KPMG Genève
- 1987-1990, directeur financier et administratif, puis administrateur de la société STS (appartenant au groupe Shipley)
- 1990-2002, directeur financier et administratif, puis directeur général du groupe international Matthey (vendu en 2002 au groupe Arcelor)
- 2002-2003, directeur Finances de l'une des unités d'affaires d'Arcelor
- Dès le 1^{er} janvier 2004, directeur Finances du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration de Spontis SA, à Avenches, et de CISEL Informatique SA, à Matran
- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, de Romande Energie Services SA, à Morges, des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, à Bourg-St-Pierre, de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de neo technologies SA, à Lausanne, de DransEnergie SA, à Orsières, de HYDRO Exploitation SA, à Sion, et de Chauffage Bois-Energie Anzère CBA SA, à Ayent

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Fondation Assura, à Lausanne
- Membre du conseil de la Fondation de Prévoyance Romande Energie, à Morges



PATRICK BERTSCHY
DIRECTEUR RÉSEAUX

Ingénieur en électrotechnique de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, Executive Master of Business Administration de la Haute Ecole de gestion de Fribourg
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1996-2000, ingénieur de projet et chef de projet au sein d'ABB
- 2000-2001, directeur technique de Glas Troesch
- 2001-2006, chef de la division Clientèle énergie, puis chef de la division commerciale de Gruyère Energie SA, à Bulle
- 2006-2014, directeur des Services industriels de Morat
- 2014-2016, directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, à Morges
- Depuis le 1^{er} avril 2016, directeur de l'Unité d'affaires Réseaux de ladite société

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration d'Effitec SA, à Morges
- Membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de B-Valgrid, à Sion, des Forces Motrices de l'Avançon SA, à Bex et de AGEPP SA, à Lavey-Morcles



PHILIPPE DURR
DIRECTEUR DE ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Master en microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, formation en management exécutif de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) de Fontainebleau
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière en qualité de consultant et de manager chez Andersen Consulting (Accenture)
- 1995-2000, directeur marketing chez Landis & Gyr Communications
- 2000-2008, directeur commercial et membre de la direction générale des Services Industriels de Genève
- 2008-2010, directeur général de la société aéronautique Mistral Engines (CH/USA)
- 2011-2012, conseiller indépendant fortement impliqué dans le déploiement de solutions liées à la mobilité électrique en Suisse romande
- Dès le 1^{er} janvier 2013, directeur de Romande Energie Commerce SA, à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de neo technologies SA, à Lausanne
- Membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de Romande Energie Services SA, à Morges, de CISEL Informatique SA, à Matran

Autres activités

- Vice-président du conseil communal de Crans-près-Céligny



CHRISTIAN FRÈRE

DIRECTEUR ENERGIE

Diplôme de physique de l'Université d'Essen (Allemagne), docteur en sciences naturelles

Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Dès 1989, différents postes de conseiller et d'ingénieur chef de projet dans l'industrie, notamment auprès de Rheinmetall, à Düsseldorf, et de RWE, à Essen
- 1998-2003, membre de la direction, puis directeur général de von Roll Environnement
- 2004-2005, consultant indépendant
- 2005-2012, responsable du développement et des investissements dans les ouvrages de production et de transport électriques, en Suisse et à l'étranger, du groupe EGL, à Dietikon (délégué dans diverses sociétés filiales ou associées du Groupe EGL)
- Dès 2012, directeur de l'Unité d'affaires Energie de Romande Energie SA, à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration d'Eoliennes de Provence SA, à Provence
- Vice-président du conseil d'administration de VO RE-Nouvelable SA, à Orbe
- Membre des conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de Gazobois, à Cossonay, de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, à Aubonne, et d'EnergieÔ SA, à Vinzel
- Directeur général de Romande Energie France SAS, à Paris
- Président de la Centrale Hydroélectrique de Meyronnes SAS à Meyronnes (France), et de REF Eolien SAS, à Paris (France)

OLIVIERO IUBATTI

DIRECTEUR DE ROMANDE ENERGIE SERVICES SA

Ingénieur en génie thermique et industriel, titulaire d'un Executive Master of Business Administration

Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Plus de 15 ans dans les domaines des services énergétiques et des énergies renouvelables, notamment membre de la direction générale d'Alpiq InTec AG, directeur d'Alpiq InTec Romandie, Tessin et Italie, ainsi que Country Manager d'Alpiq Italia
- 2016, directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, à Morges
- Dès le 1^{er} janvier 2017, directeur de Romande Energie Services SA, à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration de Neuhaus Energie SA, à Echandens et d'Effitec SA, à Morges
- Membre du conseil d'administration de Cadcime SA, à Eclépens



JEAN-DANIEL HABEGGER

DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES

CFC d'employé de commerce, brevet de spécialiste en gestion des Ressources humaines, formation supérieure en management RH au CRQP, cours de direction d'entreprise du Centre romand de promotion du management
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1984, début de carrière au sein de la Société Romande d'Electricité (SRE)
- Dès 1997, différentes fonctions au sein du département RH de Romande Energie (administration RH, responsable du processus recrutement et mobilité)
- 2002-2011, délégué RH et suppléant du directeur du département Ressources humaines du Groupe
- Dès le 1^{er} décembre 2011, directeur du département Ressources humaines

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie et du Fonds de prévoyance complémentaire de Romande Energie, à Morges



DANIEL HAMMER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

Licence en droit, diplôme de directeur de communication (SAWI), a suivi une formation en négociation à la Harvard Law School, Certificate of Advanced Studies HES-SO & BFH in Public Affairs & Lobbying
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1997 à 1998, collaborateur scientifique à l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg
- 1999 à 2007, secrétaire du conseil communal de la Ville de Lausanne
- 2007 à mai 2017, secrétaire général de Médias Suisses, association des médias privés romands
- Dès le 1^{er} juin 2017, secrétaire général du Groupe Romande Energie Holding SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry

Autres activités:

- Conseiller communal à Pully



REMERCIEMENTS

Madame **Karin Devalte**, responsable de la Communication institutionnelle (CI) et membre du comité de direction depuis 9 ans, a quitté le Groupe Romande Energie à fin juillet 2017. Elle a démontré un sens de la loyauté et des responsabilités sans faille. Ses solides compétences professionnelles, sa large expérience et ses facultés analytiques ont été fort appréciées par toutes les personnes qui l'ont côtoyée. Romande Energie la remercie pour le travail accompli et son engagement pour le Groupe. Depuis le 19 septembre 2017, c'est Madame **Michèle Cassani** qui a repris la responsabilité de ce département.

5 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Nous vous invitons à consulter le chapitre 3 « Rapport sur les rémunérations » en [page 39](#).

6 DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par le représentant indépendant ou un tiers.

En 2010, les statuts ont été adaptés à la loi fédérale sur les titres intermédiés entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

Les dispositions légales s'appliquent, mais un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, vingt jours au moins avant la date de sa réunion, et par avis individuel pour les actionnaires inscrits au registre des actions. Un avis préalable est publié environ trois mois auparavant.

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million ou 5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard huit à dix jours avant l'assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise et 119 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 57.87% du capital et des voix liées à l'entier du capital.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du conseil d'administration ou de la direction pour ces cas. Le contrat de travail du directeur général peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis d'une année pour la fin du mois. Le délai de résiliation des contrats des directeurs est de six mois pour la fin du mois.

8 ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Ernst & Young SA a été l'auditeur statutaire du Groupe Romande Energie de l'exercice 1997 à l'exercice 2015 (auparavant, Société Fiduciaire Lémano, du même groupe). L'assemblée générale ordinaire de 2016 a élu Deloitte SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision. Depuis lors, l'auditeur responsable du mandat est M. Fabien Bryois. La durée maximale légale de sept années est appliquée.

8.2-8.3 Honoraires de révision / Honoraires supplémentaires

Les honoraires de Deloitte SA se présentent comme suit:

	CHF
Audit des états financiers	246207
Autres conseils	–
Total	246207

Dans l'audit des états financiers sont inclus le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Il inclut les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite et le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables. Ce service englobe aussi l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit. À la fin 2011,

le conseil d'administration a décidé de ne plus confier de mandats de conseil ou d'appui pour l'audit interne à l'organe de révision, ceci pour garantir l'indépendance la plus complète des différents rôles.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir comité Finances et Audit, sous [point 3.5](#).

L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2017, l'organe de révision a participé à deux séances du comité.

Les remarques de l'auditeur sont toutes soumises au comité Finances et Audit pour contrôle. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du conseil d'administration ou de la direction générale. Les honoraires et les prestations de l'organe de révision sont également examinés par le comité Finances et Audit, qui rapporte au conseil d'administration.

L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

9 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange.

Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par l'équipe des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications statutaires sont effectuées dans la Feuille officielle suisse du commerce et par avis personnel aux actionnaires inscrits au registre pour ce qui concerne la convocation de l'assemblée générale.

Un agenda financier, incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à [l'avant-dernière page](#) de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont:

En français

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=fr-FR

En anglais

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=en



DIRECTIVE DU GROUPE ROMANDE ENERGIE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlement applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le code pénal a étendu le délit de corruption aux collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. Le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a adopté, début 2017, une Directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux

est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.- a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, le collaborateur ou partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.

Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise

Au Conseil d'administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Vous nous avez confié le mandat d'effectuer une Review (examen succinct) des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise selon la directive de la SIX Swiss Exchange par Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Ces informations se trouvent dans un chapitre distinct du rapport de gestion, aux pages 16 à 36. Le conseil d'administration est responsable de la publication de ces informations. Notre mandat consiste à émettre un rapport sur la base de notre Review.

Notre Review doit nous permettre de constater que les informations publiées sont complètes et ne contiennent pas d'erreur significative, même s'il ne s'agit pas du même degré de certitude que dans le cadre d'une révision. La Review se limite principalement à interroger les collaborateurs responsables de la présentation de ces informations, à consulter les documents pertinents et à effectuer des opérations de contrôles analytiques en relation avec les informations sur le Gouvernement d'entreprise. Nous avons en outre demandé une déclaration d'intégralité écrite. Nous n'avons pas effectué de révision et c'est pour cette raison que nous ne délivrons pas d'opinion de révision.

A notre avis, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise répond aux exigences formelles de la directive concernant les informations relatives au Gouvernement d'entreprise. Durant notre Review, nous n'avons pas constaté de faits qui nous amèneraient à conclure que les informations publiées ne sont pas complètes ou présenteraient des erreurs significatives.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 13 avril 2018